



## Procès-verbal Conseil municipal 6 octobre 2021

Date de convocation : 01/10/2021

Lieu de séance : Cinéma de Montmoreau

Président de séance : M. le maire

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23 + 4 pouvoirs

Nombre de votants : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian,, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés : Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. LATUILLERIE Bernard, M. VIGIER Pascal.

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme CHARRANNAT Corinne donne pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme, M. DEMESSEMAKERS Olivier donne pouvoir à M. CARTER Maximilian, M. LATUILLERIE Bernard donne pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice, M. VIGIER Pascal donne pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard.

Secrétaire de séance : Maximilian CARTER

*Début de la séance à 20 h 00*

- ❖ Monsieur le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Maximilian CARTER est désigné secrétaire de séance.
- ❖ Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 08/09/2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖ Monsieur le Maire présente les deux invités à la séance à savoir M. Ronan MEVELLEC, Directeur de l'ATD 16 et M. Stéphan CAUMET, Directeur du CAUE qui vont présenter le nouveau projet du cahier des charges dans le cadre de l'aménagement du Bourg de Saint Amant de Montmoreau et donne la parole à Jean-Jacques-PUYDOYEUX, vice-président en charge de ce dossier.

## Développement durable, Voirie, Cadre de vie

### 1. Aménagement du Bourg de Saint Amant de Montmoreau

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint, en charge du dossier de l'aménagement du Bourg de Saint Amant de Montmoreau propose de reprendre succinctement l'histoire de ce dossier mais souhaite avant tout remercier les deux organismes qui ont accompagné la commune sur ce projet. Il rappelle que la dernière réunion avec la Secrétaire Générale date du 31 août et qu'aujourd'hui, début octobre, le dossier a pu être finalisé, de façon à ce qu'il soit très rapidement mis en ligne, si le conseil municipal en est d'accord naturellement, pour que soient respectés les délais de dépôt de toutes les demandes de subventions possibles pour 2022. Il reconduit ses remerciements à MM. MEVELLEC et CAUMET ainsi qu'à leurs services respectifs, soulignant que c'était une tâche difficile. Il en profite pour remercier BIZET, du Ministère de l'environnement, qui a également beaucoup aidé la commune dans ce projet.

Il rappelle que le projet initial avait été totalement refusé par les services de l'Etat et, qu'en conséquence, le dossier a été intégralement revu avec un accompagnement du CAUE et de l'ATD, qui ont tenu leurs engagements sur les dates, ce qui n'était pas gagné d'avance et donne la parole à M. CAUMET.

Monsieur Stéphan CAUMET fait un zoom sur le fait que le site dont il est question est un site classé au titre du Code de l'Environnement. Il précise que le classement de ce site date d'un

rapport d'inscription de 1944 où on parle de l'intérêt esthétique du site, de son caractère historique.

C'est parce que ce site est exceptionnel que la commune a rencontrées, pour ce projet, toutes ces difficultés et qu'il y a eu à la fois toute cette attention portée par l'Etat et par la collectivité et tout cet accompagnement avec une orientation particulière.

La DREAL, qui avait fait un premier jet de cahier des charges, avait écrit :

« Le classement d'un site atteste de son caractère exceptionnel et reconnaît ce patrimoine comme un bien national, à protéger au nom de l'intérêt général. Il en résulte l'obligation de conserver l'esprit du site et son identité, moyennant des opérations appropriées d'entretien, de restauration ou de mise en valeur, afin de le préserver de toute atteinte susceptible de le banaliser ou de l'altérer. »

On parle donc d'une servitude d'utilité publique qui engendre la mise en place d'un régime d'autorisation spécifique pour toute modification de l'état ou de l'aspect du site, même lorsqu'il s'agit d'interventions ponctuelles, tel que le stipule le Code de l'Environnement : « *les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale* », ce qui signifie qu'en gros on ne touche pas et si l'on veut toucher, cette autorisation spéciale requiert l'avis du CDNPS et l'instruction du Permis d'Aménager va monter jusqu'au Ministère.

Il précise qu'au titre environnemental il n'y a pas de classement supérieur au niveau national. Puis, il rappelle la chronologie de la démarche. Il y avait eu une première tranche de travaux pour l'aménagement du bourg de St Amant en 2014 et la seconde a été relancée en 2020. En janvier 2021, il y a eu une première réunion avec l'UDAP et la DREAL. Cette dernière a fait solliciter un diagnostic phytosanitaire sur les arbres de la place et a demandé à ce que le travail d'aménagement soit confié à un paysagiste pour mener à bien le projet, ce qui n'était pas le cas dans ce qui avait été enclenché.

Il y a eu un refus de l'attribution de la DETR / DSIL et en parallèle un refus également sur le projet du Syndicat des Eaux Sud Charente, mais cette information-là n'est apparue que bien plus tard.

Le CAUE, à ce moment-là, n'avait pas été sollicité sur ce projet.

Suite à la réunion avec la DREAL et l'UDAP de janvier, il y a eu une sollicitation du CAUE, qui est intervenu en juin, pour accompagner la commune dans sa réflexion autour de la réorganisation du projet. Le CAUE est donc intervenu pour revoir et souligner les enjeux.

En juillet, il y a eu à nouveau une réunion avec la DREAL, le paysagiste conseil de l'Etat, la DDT et le Syndicat des Eaux au cours de laquelle il est décidé de mettre fin au contrat du maître d'œuvre qui avait été préalablement retenu et donc de relancer une étude globale.

Il ressort, par rapport au refus de l'attribution des subventions, qu'il y avait deux projets voisins et simultanés, sans concertation entre les maîtres d'ouvrage. Aucun lien n'avait été fait sur ces projets et c'est ce qui a créé la problématique.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme ce fait en appuyant sur la méconnaissance des projets de part et d'autres. La commune de Montmoreau savait que le Syndicat des Eaux avait acheté un bâtiment à St Amant mais ne connaissait pas son intention.

Philippe MICHELET, Vice-Président du Syndicat des Eaux précise que le Syndicat des Eaux est la représentation de 84 communes qui font partie du Syndicat Sud Charente et cela n'avait rien à voir avec la Commune en quelque part.

Stéphan CAUMET précise quant à lui que ce n'est pas du tout un reproche mais un exposé des faits qui justifie le motif du refus. C'est pour cette raison que l'association des deux projets a été demandée lors de la réunion.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que la réunion du 31 août a bien formalisé cet aspect, qu'il a bien été compris que ces deux projets soient réfléchis ensemble afin que soit élaboré un plan d'action commun. Et c'est ce qui a été mis en oeuvre.

Stéphan CAUMET rappelle qu'à cette réunion du 31 août il y avait la Secrétaire générale, la DDT, le CAUE, le Syndicat des Eaux et la commune et que tous ont commencé à réfléchir, avec un délai très court, sur la mise en place d'un cahier des charges pour retenir une nouvelle équipe en vue d'un projet d'aménagement intégrant les deux projets. On en est maintenant au lancement d'une consultation pour le recrutement d'une nouvelle équipe.

Il expose ensuite que la DREAL a fait des recommandations.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme en précisant que le problème particulier reposait sur la végétalisation qui n'était pas suffisante, qu'il y avait trop de minéralité dans le projet initial.

Les recommandations exprimées sont des plantations arborées complémentaires qui permettraient de retrouver l'ombrage et l'esthétique évoqués lors du classement, le maintien

de « fenêtres » sur les vues panoramiques, la préservation des prairies en contrebas de l'église et la sobriété et homogénéité des matériaux à privilégier en cas de léger aménagement. Il rappelle le travail du CAUE en juin après l'intervention de l'UDAP et de la DREAL et le lien avec le Syndicat des Eaux.

Il est souligné que les abords de l'Eglise, du mail, doivent avoir un caractère qui ne soit absolument pas routier mais sobre, simple avec un végétal qui soit prioritaire. Stéphane CAUMET ajoute que les questions de co-visibilité doivent être traitées à la fois de la vallée vers Montmoreau et par l'entrée du bourg, d'alignement du bâti et de son resserrement, de maintien des structures paysagères qui constituent une sorte d'écrin du bourg et cette idée de belvédère. Il précise les points d'attention soulignés que sont l'aménagement du parvis de l'Eglise sans imperméabilisation mais au contraire avec végétalisation, la suppression du stationnement mais avec maintien de quelques stationnements sur le petit espace à côté de la mairie et s'il devait y avoir un accès en dur, il ne serait affecté que pour l'accès des Personnes à Mobilité Réduite.

Une végétalisation auprès des tilleuls devra être réalisée, complétée par des plantations afin d'amorcer de nouvelles plantations qui prendront le relai, d'ici des dizaines d'années, des tilleuls qui vont bien pour le moment mais qui un jour disparaîtront. Il est également proposé une végétalisation autour du terrain de pétanque ainsi que la déviation des arbres de hautes tiges en végétalisant les abords du monument.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle un paramètre important qui est la notion de parking avec l'idée initiale d'un projet à l'entrée de St Amant, projet qui ne convenait pas non plus aux services de l'Etat. La commune devait réfléchir pour envisager une autre solution.

Stéphane CAUMET confirme l'étude d'alternatives pour la réalisation d'un parking en s'interrogeant sur son emplacement et sur la question de la continuité du bâti. Un espace, non prévu dans le 1<sup>er</sup> projet a été étudié, engendrant ainsi un nouvel axe de travail pour la commune.

La parcelle identifiée comprend du bâti et la commune ne maîtrise pas ce foncier. Il lui faudrait donc acheter ce bien, utiliser le terrain pour aménager un parking et remettre en état le logement, l'idée étant que l'aménagement qui serait réalisé qualifierait ainsi l'entrée du bourg et permettant de lever la question du stationnement.

Le CAUE a donc appuyé ses propositions sur les lectures fines des enjeux, notamment dans le site classé, afin de faire une proposition très sobre, très légère, sur l'aménagement du site ce qui permettrait à la commune de faire des économies par rapport au projet initial envisagé, qui en fin de compte ne convenait pas véritablement aux élus, et qui respecterait l'environnement, qui serait plus sobre et moins coûteux et qui éviterait tout caractère routier pour préserver St Amant. Un travail devra donc être mené avec un paysagiste concepteur ou un architecte qui sera mandataire de l'équipe et qui devra se pencher sur la question de l'entrée ouest.

Le périmètre d'étude se fera à l'échelle du bourg de Saint Amant de Montmoreau, en incluant le périmètre de co-visibilité depuis la vallée du Toulzot et son versant opposé au village, ou depuis la vallée de la Vélonde, ainsi que depuis les points de vue surplombants du bourg vers l'Est. Cette échelle de représentation permettra ainsi de tenir compte du caractère de belvédère du site. La réflexion devra également intégrer les projets en cours de la commune nouvelle de Montmoreau visant à relier les anciens bourgs par des chemins de promenade. Le lien notamment entre le bourg de Saint Amant de Montmoreau et celui de Montmoreau fera l'objet d'une attention particulière.

Les objectifs sont de valoriser les entrées est et ouest du village et de la traverse par la RD, de réaliser une stratégie de stationnement et d'accessibilité, de valoriser la place de l'Eglise et de prendre en compte la structuration d'un îlot bâti, l'attente étant d'intégrer un peu mieux le projet d'aménagement à l'échelle de la parcelle.

Les principes sur lesquels devrait reposer le projet sont : la prise en compte des deux projets à travers notamment la mutualisation de la question du stationnement. Des scénarios devront être établis afin de retenir le plus sobre, le plus économe et le moins impactant pour le site. Un élément clé est à garder à l'esprit, c'est celui de l'approche globale à l'échelle du grand territoire tout autant que subtile et fine dans sa traduction et selon Stéphane CAUMET cet élément est le plus déterminant par rapport au projet parce qu'il préserve l'environnement à moindre coût.

Les compétences attendues dans le cahier des charges seront exposées par Ronan MEVELLEC. Le Directeur de projet devra être Architecte Paysagiste Concepteur, il s'associera à un bureau d'études spécialisé en VRD. Des compétences sont également attendues, en matière de

connaissance de l'arbre, de paysagiste en raison de la présence des tilleuls qui caractérisent la question environnementale du site et leur pérennité devra être étudiée avec une attention très particulière.

Thierry BRUNO interroge sur l'espèce des arbres qui avaient été présentés en tant qu'ormes.

Jérôme DESBROSSE précise qu'en 1944, c'est ce qui était indiqué.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme qu'il est fait mention d'ormes dans tous les dossiers alors qu'il s'agit de tilleuls.

Il est rappelé qu'il y avait 3 rangées d'ormes qui ont disparu.

Thierry BRUNO ne comprend pas le classement du site puisqu'il n'y a plus d'ormes. Avoir un classement sur des choses qui n'existe plus ne rime à rien.

Stéphan CAUMET indique que le déclassement d'un site est une procédure qu'il ne connaît pas mais il insiste sur le fait que ce classement permet la mise en valeur d'un bijou.

Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que le problème n'est pas là mais plutôt sur le parking et la circulation et précise, en outre, que ce sont les arbres qui ont peut-être été l'élément déclenchant mais qu'il faut avoir conscience que St Amant est un village qui est structurellement très intéressant. Il faut que la réalisation soit douce et si l'on reprend le projet initial, tout le monde, au cours des différents débats, était d'accord pour dire qu'il y avait trop de minéral comme par exemple à St Eutrope où il n'y a que du béton. C'est peut-être plus facile d'entretien mais la beauté et l'esthétique sont d'un autre point de vue. On a peut-être perdu du temps mais cela a permis de s'orienter vers un projet beaucoup plus doux même s'il y a des contraintes.

Stéphan CAUMET insiste sur le fait que si les services de la DREAL et de l'Etat se sont mobilisés sur ce projet, ce n'est pas sans raison, que ce soient des ormes ou des tilleuls. Il indique qu'en fait ce classement est un atout pour la commune qui fait que cela nécessite, certes, beaucoup d'ingénierie, mais qu'elle va permettre la réalisation d'un projet de qualité.

Il rappelle que les services de l'Etat attendent cette qualité et il faut l'atteindre par la simplicité et la frugalité de l'approche. Il s'agit tout d'abord de l'étude. Il faut que l'étude soit clairement orientée sur un projet qui se révèle dans sa mise en œuvre le plus simple et le plus léger possible. Il y a même des réalisations que la commune pourrait faire en régie. Evidemment, il faut définir un projet d'aménagement qui soit cohérent à l'échelle du village et des alentours, avec une intervention la plus légère possible sur le parvis de l'Eglise, l'espace mairie, la traverse du bourg et l'entrée Est, en s'appuyant sur le végétal. C'est le végétal qui doit qualifier l'espace et qui doit répondre le plus possible aux attentes d'intégration, notamment du projet du Syndicat des Eaux, ce qui permettra de réaliser des économies en matière de coût et de matériaux, sujet important aujourd'hui.

D'un autre point de vue, la réflexion abordée sur l'acquisition de la maison avec le terrain à côté doit être affinée afin de voir sa faisabilité, puisque que cela permettrait de glisser quelques stationnements dans cet espace-là. Ce serait dissimulé et cela permettrait, dans le rapport des équilibres à trouver, de lever la pression sur la question du stationnement en donnant de la qualité au projet. Mais cela ouvre un axe nouveau sur des travaux qui n'avaient pas été envisagés. Et à travers cela, on aurait la possibilité de travailler sur l'entrée Ouest du village. Il est à envisager le renforcement des possibilités de mutualisation en matière de stationnement de la Place des Rocs, derrière l'école, place très généreuse en espace, qui pourrait être optimisée pour accueillir des stationnements les jours d'affluence en se réservant la possibilité de réaliser des stationnements enherbés afin d'augmenter les capacités de se garer dans le village.

Il est ensuite question d'un parcours sécurisé, à savoir le lien de St Amant avec les autres villages et, en particulier Montmoreau, en précisant que la commune a déjà mené un travail sur les sentiers mais qu'il pourrait être intéressant de réfléchir à un trajet alternatif à la RD, tout le long, trajet qui existe déjà mais qu'il faudrait entretenir et baliser.

Puisque cela est demandé dans le cahier des charges, il devra être programmé un parcours autour du village, en mettant peut-être un emplacement réservé. Il faut avoir une réflexion sur le sujet qui, en fait, se confronte à la réalité de l'acquisition foncière et même de la configuration foncière, parce qu'il faudrait contourner des parcelles étant donné que les traverser est un peu plus compliqué mais l'étude peut l'envisager sans qu'il y ait obligation de passer à l'opérationnel.

Jérôme DESBROSSE demande des précisions sur ce qui est entendu par « autour du village », à savoir « autour du cœur de bourg » ou « dans l'environnement du village » ?

Stéphan CAUMET répond que ce travail sera à faire avec le bureau d'études. Il y a « autour du bourg » et cela peut être intéressant en matière de points de vue et ensuite il y a le lien avec les

différents bourgs. Il précise qu'il s'agit simplement d'une étude et que ce point pourra être réalisée sur du moyen ou long terme.

Enfin il y a l'entrée Ouest et il est à noter que la carte communale va très loin au niveau de la crête. Du point de vue du CAUE, il faudrait réduire le périmètre constructible au maximum afin de ne pas « asphyxier » le bourg avec des constructions, eu égard à la qualité du site et au regard des constructions qui se font à l'heure actuelle. Il ne paraît pas pertinent d'avoir une surface constructible à cet endroit-là.

Et, il est question d'une vue, du panorama, déjà évoqué, sur la vallée de l'autre côté qui est facilement accessible visuellement. Ce que préconise le CAUE est de conserver la ligne de cote et d'anticiper les principes de l'aménagement qui traitent et/ou de stationnement, et/ou d'habitat, et d'entrée de ville et de végétal etc...

Si la commune était dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, Stéphan CAUMET parlerait d'orientations d'aménagement, mais en l'absence de PLU, il parle donc d'anticipation.

Jean-Jacques PUYDOYEUX encourage les membres du conseil municipal à poser les questions qu'ils souhaitent tout en soulignant la complexité du dossier.

En l'absence de questions, il donne la parole à Ronan MEVELLEC qui précise que là on entre dans la partie marchés publics et que l'idée de ce soir est que le programme soit voté dans sa philosophie afin que le cahier des charges puisse être mis en ligne, ce qui est prévu pour vendredi.

Il présente les 3 périmètres identifiés du village. Le périmètre le plus large est la partie Etude en termes d'aménagement, de globalité et d'approche du site. Un autre périmètre, plus petit, est défini et correspond au site qui est classé donc la partie Eglise et son mail et élargi au petit parking devant la mairie, et ne correspond pas quant à lui à une tranche de réflexion mais bien à un aménagement. La grande traverse est la RD 24 avec une idée de l'aménager d'est en ouest.

La partie étude comprendra un diagnostic, un zoom d'étude sur l'ilot bâti autour du SIAEP c'est-à-dire la partie espace public autour du SIAEP pour justement voir comment on peut aménager au mieux, avec un dialogue, avec l'aménagement du bourg, préalable posé par la DREAL, initier à grande échelle le circuit de valorisation du site et de nouvelles liaisons douces, qui sera fait au sein du village par rapport à la RD et par rapport aux différents chemins qui existent et au sein de la grande vallée ou les deux vallées qui s'ouvrent par rapport au point central de l'Eglise.

Jérôme DESBROSSE déplore que le périmètre ne comprenne pas le Toulzot et la Vélonde, propos confirmé par Stéphan CAUMET, et qu'il ne corresponde pas à la zone naturelle de protection qui est bien plus large en fait en restant sur le Toulzot.

Ronan MEVELLEC confirme en précisant que ce n'est que schématique et que par la suite c'est écrit beaucoup plus clairement puisqu'en fait il y a 3 temps différents. Il explique que l'engagement de la commune porte sur la Tranche ferme qui est l'étude complète de l'ensemble du bourg et que cette étude est déconnectée du périmètre d'aménagement. Il y a également la 3<sup>ème</sup> étude zoom qui est attendue (les deux autres périmètres) et qui correspondent à la stratégie de parking avec accessibilité.

Il présente l'estimation financière de l'étude (60 000 €), plutôt estimée à la hausse mais signale qu'il y a un temps de travail dont il faut tenir compte.

Jérôme DESBROSSE fait remarquer que cela va être une belle étude pour le prix annoncé.

Ronan MEVELLEC estime le coût financier, au niveau de l'aménagement autour de l'Eglise, de la replantation des tilleuls et de la cour intérieure entre la mairie et le parking, à 120 000 € TTC de travaux.

Le coût total est estimé à 600 000 €, ce qui correspond en gros à ce qui avait déjà envisagé ou presque.

Un débat s'ouvre sur une cartographie des réalisations déjà effectuées en 2014 et qui sera à corriger quant aux travaux déjà effectués mais l'idée est de dire qu'une partie a déjà été réalisée.

Il rappelle qu'il y a un enjeu sur le délai car l'ensemble de ces études nécessite un temps long, bien qu'il ait été raccourci au maximum (on est sur 7 semaines de travail) afin d'être dans les temps pour déposer les demandes de subventions avant le 31 janvier 2022, (délai à négocier avec les services de l'Etat puisque la date de dépôt officiel des demandes de subventions est le 31 décembre 2021). Il rappelle que même en négociant un mois, les délais sont extrêmement tendus.

Il rappelle les compétences demandées au bureau d'études, compétences déjà développées par Stéphan CAUMET.

Le coût total de l'opération est estimé à 780 000 €

Bernard HERBRETEAU demande si l'achat du terrain et de la maison est compris dans l'enveloppe annoncée.

Il lui est répondu par Jean-Jacques PUYDOYEUX et Ronan MEVELLEC par la négative.

Ronan MEVELLEC précise qu'on est sur une enveloppe du cahier des charges et que cette acquisition n'a rien à voir. Elle doit faire l'objet d'une acquisition directe par la Commune.

Jérôme DESBROSSE souhaite savoir qu'elle était le chiffrage du premier projet.

Jean-Jacques PUYDOYEUX répond entre 800 000 € et 850 000 €.

Jérôme DESBROSSE déplore le coût qu'il estime élevé.

Ronan MEVELLEC précise que le projet initial était à peu près au même prix, malgré les différences d'aménagement notamment avec la couche de roulement dont la part du Département avait été déduite, alors que sur le projet présenté, le montant annoncé représente la somme totale à inscrire au budget et que les participations financières seront quant à elle à inscrire en recettes.

Il expose que sur l'Eglise, l'estimation d'aujourd'hui est beaucoup moins chère que celle du précédent bureau d'études et sur le reste également puisque le fonds de concours n'a pas été déduit comme cela avait été fait précédemment.

Il précise enfin que ce n'est qu'une estimation maximum et que c'est l'étude qui finalisera l'enveloppe

Thierry BRUNO indique que l'objectif était de supprimer les places de parking et éviter que les voitures se garent n'importe. Il ne voit pas ce qu'il advient de ce sujet.

Ronan MEVELLEC reprend les termes de Stéphan CAUMET à savoir qu'il y a deux possibilités et que l'étude identifiera la stratégie de parking à mettre en œuvre (celui du haut ou celui du bas) et que la réalisation d'un seul parking est prévue dans l'enveloppe

Thierry BRUNO suggère que ce soit celui du haut, puisqu'il y a moins de travaux à prévoir.

Jérôme DESBROSSE précise que celui du haut ne fait pas l'unanimité de la part des services.

Jean-Jacques PUYDOYEUX signale que l'on est au stade de l'étude et qu'il y aura des débats très intéressants à mener dans le cadre de ce choix. Aujourd'hui, ce qui est important est la consultation pour la réalisation de l'étude. Ensuite, en fonction du Maître d'œuvre qui sera recruté, on avancera dans la réflexion.

Jérôme DESBROSSE demande si la validation de ce soir est pour solliciter la DETR, c'est-à-dire si le Conseil décide, ce soir, de faire ce projet

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que c'est pour être dans les temps et pour que ce projet, qui dure depuis de nombreuses années, aboutisse enfin.

Jérôme DESBROSSE demande si, en fait, on décide que la DETR 2022 est pour ce projet-là.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que ce projet était prévu en 2021 et que, à moins que le conseil décide de le remettre en cause, tout a été fait pour qu'il soit réalisé en 2022.

Jérôme DESBROSSE demande si la demande de subvention est commune avec le Syndicat des Eaux.

Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que les deux dossiers sont indépendants.

Philippe MICHELET indique que le Syndicat des Eaux a déjà déposé sa demande.

Ronan MEVELLEC reprécise que le coût du projet est du même ordre que le projet initial et que pour respecter les délais, il fallait absolument que le cahier des charges soit finalisé en même temps que l'enveloppe financière pour être présenter ce soir au conseil municipal et que, pour un même coût, on pourrait prétendre à plus de subventions.

Philippe MICHELET revient sur l'achat du terrain avec un bâtiment.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise, qu'à ce sujet, rien n'est sûr et qu'actuellement on est sur des hypothèses, il n'y a rien de fait.

Annette BLANDINEAU demande le nombre de places de parking.

Ronan MEVELLEC indique qu'il n'a pas l'étude avec lui, qu'il a juste un chiffrage.

Stéphan CAUMET dit qu'il a chiffré un parking, ne sachant pas si c'était en haut ou en bas et que son ingénieur lui a dit que globalement on était sur les mêmes surfaces et les mêmes coûts (hormis le prix d'acquisition si besoin est).

Béatrice PIVEATEAU précise que c'était une vingtaine d'emplacement.

Stéphan CAUMET rappelle que la question du parking est un sujet sur lequel il faut réfléchir. L'estimation qui avait été faite, sur le terrain où il y a la maison, a été réalisée pour une vingtaine de voitures. Sur le parking des Rocs, derrière l'école, il y a 20 places aujourd'hui, et de son point de vue, on pourrait en mettre 20 de plus. Il précise que la parcelle derrière la mairie est plus adaptée.

Bernard HERBRETEAU précise que le projet initial prévoyait 24 ou 26 voitures.

Max CARTER évoque la problématique d'accès aux PMR.

Stéphane CAUMET rappelle que c'est par rapport à cette problématique qu'il était envisagé de conserver les places de stationnement à côté de la mairie. Il expose que par rapport au terrain acheté par la mairie dans le cadre du projet initial, le fait de consacrer cet espace-là à un parking n'est pas le plus souhaitable. L'idée avait été envisagée de prévoir des logements sur cet espace avec quelques places de parking (7 ou 8) mais pas plus, parce que c'est une entrée de bourg.

Philippe MICHELET souligne que s'il n'y a pas assez d'emplacement de stationnement, les automobilistes vont se garer en bord de route.

Stéphane CAUMET indique que dans l'étude du CAUE on arrivait au nombre de places qui avaient été estimé dans le 1<sup>er</sup> projet, à 4 ou 5 places près. Mais de toute façon, ce qui est demandé par l'Etat, c'est de réfléchir à ce sujet-là et ce n'est pas ce soir que la solution sera trouvée.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que l'on va partir sur une phase de réflexion importante, et qu'il y aura des réunions pour en débattre ensemble.

Stéphane CAUMET insiste sur le fait que l'Etat souhaite que toutes les options soient envisagées et qu'il est important de montrer que tout a été étudié en amont avant la décision finale.

Il reprend le sujet de la traverse qui doit être travaillé de façon à créer un embellissement, et non pas de réaliser du dur. De plus, il précise qu'en qualité de Maître d'ouvrage, c'est aux élus de négocier ce qu'ils veulent et à un coût qu'elle entendra consacrer au projet.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que c'est bien à la commune de dire ce qu'elle veut et que si aucune solution ne plaît, peut-être que le projet en restera là. Une chose est sûre, le travail effectué l'a été à la demande de l'Etat qui avait bloqué le dossier.

Philippe FRETIER demande si la circulation tient compte des camions.

Jean-Jacques PUYDOYEUX répond que dans l'étude on sera obligé d'en tenir compte. C'est un paramètre important, avec les camions qui rejoignent la CDC, les bus qui traversent ... Dans la réflexion des élus, ce sont des éléments dont il faudra tenir compte, comme également l'amplitude du virage.

Max CARTER demande si la démarche de ce soir est d'inscrire 780 000 € de crédits l'année prochaine ou tout de suite pour pouvoir déposer le dossier de DETR.

Ronan MEVELLEC précise que les 780 000 € représentent le coût total de l'opération. Le marché tel qu'il est rédigé comprend une tranche ferme et des tranches optionnelles. La tranche ferme est ce sur quoi la commune s'engage aujourd'hui et le contrat pour lequel la consultation sera mise en ligne, c'est le contrat de Maîtrise d'œuvre, ce qui signifie qu'aujourd'hui la commune s'engage sur un volume d'études, estimé grossièrement à 60 000 €. A la fin de l'étude, la commune sera en possession d'un avant-projet qui permettra de demander les subventions, c'est pourquoi il serait souhaitable de l'avoir avant le 31 janvier 2022.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que la Secrétaire générale avait dit qu'elle serait attentive à un léger dépassement.

Ronan MEVELLEC reprend en expliquant que, si après avoir fait les demandes de subventions, le plan de financement ne convient pas, il est possible d'arrêter sans aucune pénalité puisque les tranches optionnelles n'auront pas été signées.

Jérôme DESBROSSE fait remarquer que si on arrête, on perd la DETR, et rappelle qu'elle a déjà été perdue l'année dernière.

Ronan MEVELLEC expose qu'en 2022, si la commune décide de continuer, la première tranche pourra être commencée, tranche qui glissera budgétairement sur 2023 en fonction du rythme des travaux.

Jean-Jacques PUYDOYEUX remercie Stéphane CAUMET et Ronan MEVELLEC, d'autant plus que le dossier est complexe, non seulement d'être venus expliquer ce soir, mais également d'avoir tenu les engagements de délais pour que le cahier des charges soit finalisé.

Jean-Jacques PUYDOYEUX propose alors de mettre au vote ce programme sauf s'il y a d'autres questions bien que tout ait été dit clairement.

Il rappelle l'engagement de la commune sur le cahier des charges qui a été présenté.

Jérôme DESBROSSE intervient en expliquant qu'il comprend la précipitation pour demander la DETR mais il rappelle qu'il y a plein d'autres projets. Il fait remarquer qu'il est demandé, ce soir, de se prononcer sur le choix de ce projet et que par conséquent, les autres projets ne seront pas débattus.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que le débat a eu lieu en 2021, au moment il a été déposé la demande de DETR. Cette subvention n'a pas été accordée en 2021 et il considère

personnellement que ce dossier est à reporter pour 2022. Mais il s'accorde à dire que c'est à l'ensemble du conseil d'en décider.

Max CARTER précise les dires de Jérôme sur le fait que le choix pour l'année 2022 ne porte que sur un seul projet présenté et le rejoint dans cette pensée. Accepter ce soir ce projet revient à dire que tout le monde est d'accord sur les priorités des actions à mener en termes d'investissement et il précise que ce n'est pas neutre.

Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne que ce n'était pas neutre l'année dernière non plus.

Max CARTER précise que le côté précipité met le conseil au pied du mur et empêche de considérer les conséquences sur les autres projets.

Jean-Jacques PUYDOYEUX reconnaît que les autres projets ne pourront pas avoir de demande de DETR.

Max CARTER précise qu'il ne parle pas que de DETR mais de capacité d'investissement.

Béatrice PIVETEAU souligne que c'est un projet qui est dans les tuyaux depuis longtemps et qu'il a été repoussé pour diverses raisons.

Max CARTER précise qu'il faudrait juste partir du principe que le fait qu'on reparte sur une nouvelle étude, c'est au détriment d'autres projets.

Jérôme DESBROSSE déplore que ce dossier ait été refoulé l'année dernière, parce que s'il avait été accepté, il aurait bénéficié de la DETR en 2021 et il aurait pu être lancé, pour 2022, les autres projets qui sont prêts, tels que Zone verte- Voie verte pour lequel il y a déjà eu des retours sur les demandes de subvention, sauf que sans DETR, cela va être compliqué. Il y a également le complexe sportif sur lequel l'Architecte fait son étude pour qu'elle soit prête à la fin de l'année afin d'avoir les volumes financiers à inscrire au budget mais du coup sans DETR, également.

Jean-Jacques PUYDOYEUX regrette, lui aussi, que ce dossier n'ait pas été retenu en 2021 mais c'est l'Etat qui en a décidé ainsi et rajoute que personne ne maîtrisait les éléments apportés par tous les services extérieurs à l'instant où le dossier du bourg de St Amant a été déposé. Il souligne que la commune a eu la chance que la DREAL se préoccupe du projet, en raison de problèmes au niveau des arbres sinon on partait dans ce chantier sans rien demander, ni à la DREAL, ni à l'ABF. Heureusement que la DREAL est intervenue pour nous empêcher de faire des erreurs. Bien qu'entendant, la problématique de dépôt de DETR pour d'autres dossiers, il précise que c'est une priorité de la commune

Jérôme DESBROSSE avance que la commune pourra peut-être, tout de même, faire tous les projets.

Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle que tout le monde connaît les capacités de la commune, que les finances sont saines mais que pour autant on ne peut pas dépenser à tout va. On a effectivement une réserve financière, le budget a été voté en sur-équilibre d'environ 600 000 €, mais elle rappelle qu'il y a aussi beaucoup de projets et qu'elle souhaite que tous ces projets soient mis à plat afin de faire un plan d'investissement sur deux ou trois ans et de les prioriser. Elle précise que l'on peut tout faire en même temps mais que si l'on agit ainsi, on va se priver de DETR sur tous les projets qui seront déposés en même temps et qu'elle ne valide pas. On ne peut pas se priver de subvention parce qu'on veut déposer plusieurs projets la même année, ce n'est pas de la gestion. Donc soit on est capable de les étaler dans le temps pour optimiser les subventions et obtenir le maximum. Ce n'est pas la capacité en finance qui est gênante, on a de plus une capacité d'emprunt satisfaisante, on peut se permettre d'emprunter, les taux sont bas, on a une réserve financière donc il est vrai que c'est jouable. Par contre, ce qui n'est pas concevable, c'est de se priver de subventions parce qu'on voudrait déposer plusieurs dossiers en même temps.

Hervé LABBÉ demande si en termes de DETR on peut déposer des dossiers de toutes natures.

Christine VALEAU-LABROUSSE répond que beaucoup de projets sont éligibles à la DETR, mais qu'on ne peut en avoir qu'une par an. Elle souligne qu'il vaut mieux ne pas se précipiter et bien mûrir un projet afin de ne se priver d'aucune subvention.

Jérôme DESBROSSE précise que même pour le dossier de l'aménagement du bourg de St Amant, il faudra aller chercher d'autres subventions que la DETR, notamment à la Région.

Monsieur le Maire précise quant à lui que la Région ne subventionne pas ce genre d'aménagement.

Il est demandé à quelle hauteur participe l'Etat au titre de la DETR.

Il est répondu entre 30 et 40 % (à vérifier)

Il est également demandé si pour obtenir une nouvelle DETR, il faut que le projet précédent soit achevé et la subvention versée.

Christine VALEAU LABROUSSE lui explique que le principe est d'une DETR par an.



Monsieur le Maire indique qu'au moment de la fusion des 5 communes il était parvenu à obtenir de la DETR pour 3 dossiers.

Philippe MICHELET demande si le principe de n'avoir qu'une DETR par an est figé.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a de grandes chances et reconnaît que pour la DETR 2021, il y a eu un concours de circonstances malheureux. Il a conscience que chacun est attaché à son ou ses projets, mais rappelle que l'aménagement de St Amant date de plusieurs années. Il rappelle également qu'il a été fait en sorte, que dans le cadre de la commune nouvelle, chaque commune historique retrouve une récompense entre guillemets pour le fait qu'elle ait adhéré à une commune nouvelle, que ce soit Aignes, St Eutrope ou St Laurent mais que St Amant n'a jamais bénéficié de quoi que ce soit.

Pour revenir au projet de St Amant, il est fort possible que le coût soit moindre.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise à nouveau que c'est pour cette raison qu'il ne faut pas s'arrêter sur l'estimation prévisionnelle et que pour le moment on ne s'engage que sur l'étude qui est estimée à 60 000 €. Pour résumé, on s'engage aujourd'hui à refaire l'étude en fonction de ce que demande l'Etat.

Il est évoqué des projets chiffrés par l'ATD et qui ont été réalisés bien en dessous.

Tous sont d'accord pour reconnaître que plusieurs projets d'envergure sont prêts à sortir et qu'il était important d'avoir ce débat.

Bernard HERBRETEAU propose de faire un calendrier de tous les projets afin de les prioriser.

Monsieur le Maire souligne qu'en fait on est victime de l'avancée des projets de la municipalité.

Annette BLANDINEAU demande quel serait le coût de l'acquisition de la maison et du terrain envisagée pour faire un parking.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que la question n'est pas là aujourd'hui. Il informe que le terrain que la commune avait acheté initialement est convoité par des personnes qui souhaiteraient l'acheter et faire construire dessus.

Béatrice PIVETEAU annonce que la dernière offre du vendeur de la maison et du terrain est de 33 000 €

Philippe MICHELET déplore le fait que la commune, qui est maintenant un peu plus importante et par conséquent avec beaucoup plus de projets, soit pénalisée en tenant compte du fait que par le passé chaque commune historique aurait pu déposer son projet. Il précise que les communes se sont mariées pour avoir plus d'avantages, que la commune nouvelle a eu ses avantages, mais que maintenant elle se retrouve un peu lésée.

Christine VALEAU LABROUSSE conteste en faisant valoir qu'elle n'est pas sûre que les communes, à elles seules auraient pu faire de tels projets.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rejoint les propos de Christine. Il ajoute que c'est le regroupement des 5 communes qui a fait sa force collective et qui a permis d'envisager d'autres projets que la gestion courante dont chaque commune historique avait habituellement

Philippe MICHELET évoque une remise en cause d'un échelonnement, c'est-à-dire que les projets ne se feront que les uns après les autres et qu'ils ne seront jamais finis en 2026.

Jean-Jacques PUDOYEUX soumet le sujet au vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour 27

Monsieur le Maire remercie l'assemblée en rappelant qu'on garde tous les autres projets en tête et que la commune va essayer de faire le maximum pour négocier et faire diminuer les coûts.

Il est précisé qu'une consultation pour l'étude de faisabilité uniquement va être lancée puisque l'on est dans le cadre du code des marchés publics et qu'elle devrait être en ligne vendredi.

La commission qui avait été créée étudiera les offres, avec la présence des services de l'Etat s'ils le désirent étant entendu qu'ils n'auront pas la faculté de se prononcer.

Jérôme DESBROSSE demande à ce que soit noté dans le cahier des charges, pour que cela coûte un peu moins cher, qu'il y a déjà des choses qui ont été réalisées (fonds de plan.. )

Jean-Jacques PUYDOYEUX invite Jérôme à être présent aux réunions de la Commission St Amant qui avait été créée et dont il fait partie avec Béatrice également. Cette commission sera remise en place.

Monsieur le Maire lit le projet de délibération et rappelle que, lorsque l'étude sera faite, les travaux pourront être phasés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide**

- **D'approuver le projet de valorisation du village de Saint Amant de Montmoreau,**
- **D'adopter le programme de l'opération**
- **D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération**
- **De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions. (D2021-10-1)**

## **2. Aménagement du Bourg d'Aignes**

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle l'historique de cet aménagement, qui avait été réalisé de façon provisoire, après approbation du Conseil Municipal en mars-avril, pour répondre à un usager et qu'il ne convient ni à la population ni à M. ORBAN. Ce sujet a fait l'objet d'une réflexion en commission et il s'avère qu'il existe peu de solution, le Bourg d'Aignes étant tel qu'il est.

Isabelle LACOUR précise que M. ORBAN interdit, même les gens qui courent de passer devant chez lui.

Jean-Jacques confirme en ajoutant qu'il s'est même couché devant les tracteurs et que la liste est longue.

La commune a fait venir l'ADA, avec laquelle il a été cherché une solution qui, au départ convenait à M. ORBAN, et qui, aujourd'hui ne lui convient plus.

La proposition est d'organiser une réunion publique animée par Hervé LABBÉ ainsi que les habitants d'Aignes, mais en particulier Hervé LABBÉ puisque Jean-Jacques se retire de cette animation, dans la mesure où il a été reconnu inapte à animer et à faire des propositions concrètes, de la part de ce monsieur, et qu'il préfère être serein par rapport à cela et proposer à quelqu'un qui a un tempérament peut-être plus doux d'animer cette réunion.

Une date devra être fixée, en novembre, pour explication avec toutes les parties et voir s'il est possible de trouver une solution tout en sachant qu'il est fort probable qu'aucune solution ne puisse être trouvée.

Jérôme DESBROSSES demande s'il y aura plusieurs membres de la commission afin qu'Hervé LABBÉ ne soit pas tout seul.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que le conseil municipal sera invité et qu'il espère que les habitants d'Aignes y assisteront.

Hervé LABBÉ précise dans le détail l'objet de la problématique à savoir que l'un des trois toits de M. ORBAN, dont l'angle un peu plus avancé, est accroché régulièrement par les camions et c'est l'endroit le plus étroit du village. M. ORBAN voudrait empêcher tout véhicule de passer et que l'espace devant chez lui soit piétonnier.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est étrange que, lors de l'achat, cette maison n'ait pas été frappée d'alignement.

Le conseil municipal valide cette proposition et une réunion publique sera donc organisée à la Mairie d'Aignes permettant ainsi aux habitants de s'exprimer.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que l'aménagement existant était provisoire pour 6 mois, qu'il a coûté 2 000 €, que la commune pourra récupérer les plots et que les élus ont respecté leurs engagements en étudiant ce sujet en commission dans les délais fixés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition d'organisation d'une réunion publique à Aignes.**

### 3. Etude de pose de panneaux STOP à St Laurent de Belzagot sur la Voie Communale 4

Jean-Jacques PUYDOYEUX expose qu'il lui a été relaté un problème de sécurité à l'intersection de la Voie Communale n° 4, qui descend de St Laurent de Belzagot et qui arrive à l'ancienne laiterie en bas, et la route qui vient du cimetière. Il a été constaté que les gens qui descendent et qui viennent de Barbezieux, car c'est une route qui est beaucoup utilisée pour couper la descente de Montmoreau, roulent très vite. La priorité à droite n'est pas respectée et il y a une crainte énorme d'un accident.

Jean-Jacques PUYDOYEUX a pris conseil auprès de la Gendarmerie et de l'ADA qui précisent que le maire a la possibilité de faire ce qu'il veut sur cette intersection, sachant que l'objectif est de faire diminuer la vitesse.

Il précise que la pose d'un ralentisseur est interdite en zone rurale. Ce n'est possible qu'en agglomération et là ce n'est pas le cas. Un cédez le passage ne règlera pas le problème dans la mesure où c'est très peu respecté.

Il est proposé au conseil municipal deux possibilités :

- Mettre un stop dans la descente (sur la route venant de Barbezieux)
- Mettre deux stop : un pour éviter la vitesse dans la descente et l'autre pour empêcher que le virage soit pris trop vite.

Un débat s'engage entre les conseillers.

Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne, que ne mettre qu'un Stop au cimetière ne résoudra pas le problème de la vitesse des gens qui descendent, c'est-à-dire du danger qui a été identifié. Philippe MICHELET précise qu'il n'y a toutefois jamais eu d'accident mais que maintenant, à partir du moment où la problématique a été signalée, si un accident devait se produire, le maire en aurait certainement des échos.

Bien que la plupart des conseillers indiquent qu'eux-mêmes ralentissent à cet endroit, Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne qu'une décision doit être prise puisque, régulièrement, il est interpellé par des administrés qui demandent la position de la commune quant à la sécurisation de cet espace.

Trois alternatives sont résumées par Jérôme DESBROSSE :

- Un stop en descendant de Barbezieux
- Un stop au cimetière
- Deux stop

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que la pose de stop n'est pas forcément définitive et que le maire pourra toujours revenir sur cette décision.

Jérôme DESBROSSE demande ce qu'en disent les gendarmes.

Jean-Jacques PUYDOYEUX répond qu'aucune proposition n'a été faite de leur part.

Myriam HUGUET s'interroge sur la règle de circulation quand deux véhicules sont arrêtés chacune à deux stop différents.

Jean-Jacques PUYDOYEUX répond que c'est la règle de la priorité à droite.

Bernard HERBRETEAU demande ce que souhaitent les riverains

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'il n'y a pas de riverains, que c'est le gendarme qui habite en haut qui sollicite une sécurisation de par le fait que si un seul stop est installé au cimetière, les véhicules descendant de Barbezieux vont se sentir en sécurité et augmenteront leur vitesse. Il rajoute que si cela n'allait pas, il y aurait toujours moyen d'en enlever un.

Bernard HERBRETEAU rappelle que la Croix Rouge est logée à St Laurent et qu'en conséquence il y a plus de circulation.

Au regard des débats, Jean-Jacques fait procéder au vote :

**Contre 2 stop : 6**

**Abstention : 0**

**Pour : 21**

La majorité du conseil municipal étant favorable à la mise en place de deux stop, ils seront donc installés et, tout comme pour l'aménagement du Bourg d'Aignes, ce sujet sera revu dans 6 mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de mettre en place deux panneaux Stop à St Laurent et de revoir ce sujet dans 6 mois.**

#### **4. Pose de ralentisseur aux Mirandes**

Jean-Jacques PUYDOYEUX expose que là aussi pour limiter la vitesse dans la montée des Mirandes, il a été demandé la pose d'un ralentisseur avant le stop parce que bien souvent les véhicules montent vraiment très vite, un chat s'est fait écrasé et les habitants se plaignent.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'il renvoie au conseil municipal les questions qui lui sont posées.

Avant de faire quoique ce soit, il est allé voir les usagers qui habitent à côté pour les avertir des nuisances sonores engendrées par le franchissement de ralentisseurs et ce matin il lui a été très clairement dit que les deux autres riverains concernés étaient tout à fait défavorables à ce projet. Une seule personne, en fait, réclamait cet aménagement.

**Bien qu'inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal ce sujet restera donc sans suite.**

#### **5. Pose de panneaux de signalisation à St Eutrope**

Jean-Jacques PUYDOYEUX expose une demande qui a été validée par la commission consistant en l'interdiction de circulation des Poids Lourds à St Eutrope sur la petite route en face de l'Eglise, à savoir la rue des Fours, qui descend à Chabreville et Courgeac Il est proposé de poser deux interdictions aux Poids Lourds en bas à hauteur du virage de chez Cabreville et en haut au bourg de St Eutrope.

Philippe MICHELET précise que cela se situe au chemin de Brouillac.

Il demande comment les Poids Lourds vont faire demi-tour une fois qu'ils seront dans le bourg.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que les Poids Lourds ne pourront pas entrer dans le bourg, les panneaux étant à l'entrée.

Jérôme DESBROSSE précise que le tonnage devra être mentionné.

Un débat suit sur le tonnage à limiter sachant que 3,5 tonnes limite juste les fourgons et que c'est aux 19 tonnes qu'il faudrait interdire la circulation.

Afin d'identifier le bon tonnage, Jean-Jacques PUYDOYEUX et Bernard HERBRETEAU se pencheront sur le sujet.

**L'ensemble du conseil valide cette proposition à l'unanimité et charge Jean-Jacques PUYDOYEUX et Bernard HERBRETEAU d'étudier le tonnage à limiter**

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe également le conseil qu'il a reçu deux demandes de pose de panneaux « Voie sans issue », une sur la route qui descend sur Cybard et une sur le petit chemin blanc qui rejoint la fontaine.

Philippe MICHELET expose qu'il a également reçu une demande de pose de panneau « Voie sans issue » en bas du chemin de chez Bastard.

Jean-Jacques PUYDOYEUX l'invite à poser la question à la commission qui étudiera cette demande avant de la présenter au conseil municipal.

L'ensemble du conseil municipal valide la pose des deux panneaux « Voie sans Issue » à St Eutrope, à l'unanimité.

**L'ensemble du Conseil Municipal valide la proposition de pose de deux panneaux Voie sans Issus chez Galais et Chemin de la Fontaine.**

#### **6. Charte de Développement Durable et enquête sur les biodéchets**

Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que la rédaction de l'enquête sur les biodéchets est achevée et mise en page. Il manque seulement sa mise en ligne sur Internet, dans la mesure où il y avait des choix multiples qui n'étaient pas pris en compte.

Corinne CHARRANAT doit régler ce problème avec Cathy SEGUIN.

Le coût total de cette opération associée à la distribution de la Charte de Développement Durable est de 1 883 € TTC.

Un mail sera envoyé à tous les membres du conseil pour participer à la mise sous pli avant remise à La Poste.

L'idée serait de récupérer les réponses de l'enquête pour le 24 novembre, jour où sera projeté le film-débat, prévu au cours de la semaine européenne « Famille Zéro Déchet ».

Roland ELUERD fait remarquer que sur l'enquête il est écrit « Rappel à la loi » en lieu et place de « Rappel de la loi » ce qui ne signifie pas la même chose.

**L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.**

## **7. Opération « Famille Zéro Déchet »**

La commission propose d'étudier la possibilité que Montmoreau s'engage dans le dispositif « Famille Zéro Déchet », dispositif à la mode, mais pas qu'à la mode. Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme sa sensibilité sur le problème du déchet en rappelant que le déchet c'est aujourd'hui mais c'est aussi demain et on le voit à tous les niveaux.

Il demande au conseil municipal son avis sur l'engagement de la commune dans ce dispositif. Une information auprès de la commission sera donnée par CALITOM à ce sujet le 21 octobre pour expliquer comment procéder et l'idée serait de retenir entre 30 et 50 familles qui participeraient à cette opération. Actuellement les services de CALITOM pèse les déchets, des informations de sensibilisation seront mises en œuvre et après, on voit l'évolution qu'on peut avoir les uns les autres dans ce processus. L'idée est d'ouvrir cette opération à la population.

**Le Conseil Municipal validant cette opération, la commission va réfléchir maintenant sur sa mise en place.**

## **8. Projection d'un film-débat au cours de la semaine européenne Opération « Famille Zéro Déchet » - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AJM Cinéma**

La semaine européenne de réduction des déchets aura lieu du 22 au 28 novembre 2021. CALITOM s'est engagé à fournir un spectacle gratuit à la population de Montmoreau, mais également à celle des autres communes. Cette animation aura lieu le dimanche 28 à la Salle des Fêtes. C'est la troupe Zygomatic qui interviendra, sans aucun coût pour la commune. Il y avait juste une interrogation quant à la tenue d'une buvette par le Comité des Fêtes de Montmoreau. Il est indiqué que cela sera possible.

Dans ce cadre, il est également proposé de projeter un film, au cours de cette semaine, qui aurait trait à l'écologie mais également au traitement des déchets et qui serait suivi d'un débat.

A ce jour aucun film n'a été choisi. Quelques propositions ont été avancées : I am Gretta qui vient juste de sortir, « Demain », « Avant le déluge », « La Belle Verte », « Bigger than us » ... etc Cette animation – débat qui serait gratuite à la population engendrerait pour la commune un coût de 400 € s'il y avait 100 entrées.

Pour l'heure, l'idée serait de voter une subvention exceptionnelle de 400 € (prix prévisionnel d'entrées) pour organiser cette soirée puis de chercher un film qui pourrait être projeté par l'AJM Cinéma le lundi 22.

Le conseil municipal est favorable à l'organisation de cette projection-débat

Il est précisé que le film « I am Gretta » correspond plus à du militantisme écologique.

« Demain » a déjà été projeté mais il correspond vraiment bien.

Personne ne connaît « Avant le déluge »

Jérôme DESBROSSE propose de voir les films avant afin de faire un choix.

Il est décidé que chacun réfléchisse jusqu'à mercredi soir, en gardant à l'esprit que l'objectif est d'amener gens à débattre à la fin de la projection et qu'il sera nécessaire d'avoir des intervenants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition et décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'AJM Cinéma pour la projection du film qui sera choisi (D2021-10-2).**

## Administration Générale

### 9. Choix du lieu de réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire et qu'il permet d'assurer la publicité des séances »

Durant l'état d'urgence, lorsque le lieu- habituel de réunion de l'organe délibérant ne permettait pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, (les réunions du conseil municipal avaient lieu dans la Salle Henry Dunant qui est actuellement mise à disposition pour servir de centre de vaccinations) le maire pouvait décider d'un autre lieu, sans délibération préalable, dès lors que ce lieu ne contrevenait pas au principe de neutralité, qu'il offrait les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire et qu'il permettait d'assurer la publicité des séances.

L'état d'urgence ayant pris fin le 30 septembre 2021, il convient de choisir un lieu de réunion, à titre définitif, selon les dispositions de l'article 2121-7 du CGCT.

Il est proposé que le conseil municipal se réunisse à St Laurent, tant que la salle Henry DUNANT sera utilisée en tant que centre de vaccinations.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur ce sujet ou à faire d'autres propositions.

Thierry LABBÉ propose le Cinéma

Jérôme DESBROSSE demande si St Laurent est bien chauffé étant donné que l'hiver arrive.

Philippe MICHELET affirme que oui

Ita CHASTEL précise qu'elle préfère que les débats du conseil municipal aient lieu autour de tables afin que tout le monde puisse se voir contrairement au Cinéma où tous se tournent le dos.

Jérôme DESBROSSE suggère la salle en bas de la Mairie de St Amant.

Béatrice PIVETEAU précise que le chauffage est bruyant.

Monsieur le Maire confirme que l'inconvénient du cinéma est que les membres du conseil municipal ne se voient pas.

Jérôme DESBROSSE fait remarquer qu'au Cinéma la projection sur l'écran est excellente.

Murielle HERRAUD informe que la Salle d'Aignes est très agréable mais qu'il n'y a pas d'écran.

Monsieur le Maire résume la situation :

Aignes : il n'y a pas d'écran

St Amant : le chauffage est bruyant

Le Cinéma : les conseillers ne se voient pas

Jérôme DESBROSSE déplore, qu'en fait, il n'y ait pas de choix.

La Salle de St Laurent restant la seule possibilité, Monsieur le Maire propose de la retenir tant que la Salle Henry Dunant sera occupée en tant que centre de vaccination

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le lieu des séances du Conseil Municipal dans la Salle des Fêtes de St Laurent (D2021-10-3).**

### 10. Nom de l'Ecole de St Amant de Montmoreau

Les enseignants ont souhaité donner un nom à l'Ecole de Saint Amant de Montmoreau.

Plusieurs votes ont été réalisés :

Le premier vote a permis de déterminer le type d'appellation (nom du hameau, d'un ancien enseignant, d'une personne célèbre, d'une particularité géographique ou environnementale, nom en lien avec les enfants ou autres).

Le second vote a défini le nom dans la catégorie choisie précédemment.

Le nom de « L'Ecole des Hirondelles » a recueilli 65 voix sur 119.

Jérôme DESBROSSE fait remarquer que le nom n'a pas été choisi avec une grosse majorité.

Monsieur le Maire annonce les votes.

L'Ecole de la Colline : 27 voix

L'Ecole du Petit Vent : 14 voix

L'Ecole du Toulzot : 14 voix

L'Ecole des Hirondelles : 65 voix

L'Equipe enseignante demande donc au Conseil Municipal de valider ce nom ainsi que d'effectuer les démarches administratives et techniques relatives à ce sujet.

De plus, elle demande la matérialisation de cette dénomination au nom de l'établissement.

3 devis ont été sollicités.

Modèle	Fournisseur	Montant TTC
Pancarte en bois	Bois Emoi	460 €
Lettres en céramique	CADIOT Clémence	500 €
Panneau en Alu	Graphipub	530 €

La préférence de l'Equipe enseignante se porte sur les lettres en céramique.

Les membres du conseil municipal trouvent également que c'est plus joli et que cela durera mieux dans le temps

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Attribue le nom de « L'Ecole des Hirondelles » à l'Ecole de Saint Amant de Montmoreau**
- **Opte pour la matérialisation de cette décision l'offre de Clémence CADIOT pour la réalisation de lettres en céramique pour un montant de 500 € TTC (D2021-10-4)**

## Cimetières – Développement Durable – Villes et Villages Fleuris

---

### 11. Végétalisation des cimetières

Jérôme DESBROSSE expose que FREDON a été reçu le 27 septembre en présence des trois commissions concernées, la Commission Cimetières, la Commission Développement Durable et la Commission Villes et Villages Fleuris, pour faire le tour du cimetière de St Amant afin de définir l'organisation de la gestion différenciée puisqu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 il n'y aura plus la possibilité d'utiliser des produits phytosanitaires et que des solutions alternatives devront être trouvées.

Il est donc proposé de traiter un quart du cimetière de la façon suivante :

Le cimetière étant partagé en deux allées qui forment une croix, une expérimentation serait opérée sur la moitié des allées, sur les deux entrées jusqu'au centre du cimetière et dans un quart du cimetière pour les entre tombes. Dans l'espace des entre tombes seraient plantées des vivaces et dans les allées de la fétuque ovine, plante à croissance très lente, verte quand elle pousse puis jaunâtre par la suite.

FREDON a estimé qu'il fallait prévoir pour cette phase test un coût entre 1 500 et 2 000 € de fournitures et ce sont les agents communaux qui interviendraient pour cette réalisation.

A l'issue de cette phase test, la décision devra être prise pour savoir si on généralise cette expérimentation sur tous les cimetières de la commune. La décision tiendra compte de l'efficacité de cette entreprise, de la perception par les administrés, du rendu visuel ....

Il signale que Francine WUILLAUME a rédigé un article qui est inséré dans le dernier Montmoreau Infos afin d'informer la population de cette démarche.

L'idée est de commencer à une période propice, c'est-à-dire à l'automne.

Jérôme DESBROSSE précise que des explications supplémentaires seront données dans le bulletin municipal.

Roland ELUERD signale que dans le Montmoreau Infos, il n'y a que du texte et pas de photo.

Jérôme DESBROSSE confirme que l'objectif est en premier lieu d'avertir la population, de l'informer que des travaux paysagers vont être réalisés dans le cimetière.

Monsieur le Maire confirme que la notion d'information est capitale parce que la réaction des concitoyens risque d'être à l'envers de ce qui est attendu, étant donné que tout le monde



veut que ce soit propre, l'herbe coupée à la bonne hauteur.... Il fait part de remarques de consternation entendues dans le cimetière d'une autre commune qui s'est lancée dans cette expérimentation et insiste sur la nécessité absolue de communiquer à ce sujet.

Francine WILLAUME précise que FREDON va fournir des panneaux explicatifs et Jérôme DESBROSSE expose qu'ils seront placés à l'entrée du cimetière pour donner des indications telles que : ce qu'est la féтуque, quelles sortes de vivaces vont être plantées, la démarche.... Il propose qu'un article soit inséré dans la presse et se tourne vers les correspondants des deux journaux locaux parce que, vu l'attachement des gens à leur cimetière il est indispensable qu'ils soient informés par tous les moyens possibles pour mieux comprendre la démarche de la municipalité.

Francine WILLAUME précise que dans certains cimetières, il est tout d'abord mis une forme de gazon en même temps que la semence de la féтуque ovine, le gazon poussant tout de suite et après la féтуque étouffe le gazon.

Jérôme DESBROSSE convient qu'il va falloir organiser l'entrée dans le cimetière, le temps que la partie choisie sera en travaux, voire peut-être à ne faire qu'une allée dans un premiers temps pour éviter que les gens piétinent les plantations.

Monsieur le Maire propose que ce thème soit abordé au cours de la réunion publique qui sera organisée le 20 novembre dans le but d'informer les montmoréliennes et montmoréliens du bilan des actions de la municipalité.

Murielle HERRAUD demande s'il est possible de calculer le coût au m2, par rapport à la surface qui est envisagée au niveau de la phase test, précisant que cela semble représenter un coût onéreux mais qu'une fois réalisé, il n'y a aura pas besoin de renouveler l'opération tous les ans. Jérôme DESBROSSE précise, à ce titre, que les vivaces pourront être bouturées ce qui réduira le coût et permettra d'étendre les plantations. Ce qui fait que l'investissement de départ peut sembler important mais que d'années en années il sera moindre.

Murielle HERRAUD convient, à partir de cette précision, que le calcul du coût au m2 ne sera pas le reflet de la dépense totale et qu'il ne servira donc à rien.

Béatrice PIVETEAU signale que cela aurait été, de toute façon, difficile à chiffrer en fonction des différentes dimensions des entre tombes.

Francine WILLAUME précise qu'il sera demandé aux gens de participer et qu'ils pourront tout à fait s'occuper personnellement de leurs entre tombes et planter eux-mêmes des vivaces.

Jérôme DESBROSSE informe également que le jour où les travaux vont être réalisés avec les agents, la population en sera informée pour lui permettre de voir et de participer si elle le désire.

Murielle HERRAUD convient que si l'action est participative, elle permettra une meilleure prise de conscience par les administrés.

Jérôme DESBROSSE précise que c'est ce qui était prévu dans la démarche.

**Le Conseil Municipal valide cette opération.**

## Villes et Villages Fleuris

---

### 12. Acquisition d'arbres

Jérôme DESBROSSE rappelle que des arbres, qui avaient été donnés à la commune, avait été plantés, dans le cadre du Tour Poitou-Charente, à l'Ecole de St Amant et malheureusement certains n'ont pas tenus le coup.

Il y a donc 6 arbres à remplacer à l'Ecole.

Il expose également qu'il y a des arbres manquants dans les rues de Montmoreau, dans la cité, en bord de route.

Il propose de faire l'acquisition de 12 arbres

**Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces arbres.**



## Culture - Communication

### 13. Changement de nom de rue

Monsieur le Maire expose que les personnes qui habitent « Chez Moricaud », devenu dans les nouvelles adresses « Impasse Moricaud », souhaitent voir changer ce nom dont les connotations racistes sont mal supportables.

Il demande tout d'abord aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour changer ce nom, tout en soulignant que d'un point de vue de légalité, est-il possible de changer le nom d'un lieu dit ?

Roland ELUERD précise que c'est le nom de l'Impasse qui est visée par ce changement, pas le nom du lieu dit.

Un échange entre tous a lieu pour bien situer le lieu et définir la demande à étudier.

Roland ELUERD souhaite au préalable informer le conseil que quand il a eu connaissance de cette demande de changement de nom, il a tenu à regarder si d'autres noms pouvaient être concernés par cette même problématique et susciter des demandes identiques.

Il a recensé « Les sauvages » mais considère que ce nom ne peut justifier d'aucune demande pour la même raison.

Il a également recensé « Chez Bastard » et une lettre a d'ailleurs été transmise à la Mairie d'un propriétaire anglais et qui justifie sa demande de changement de nom en évoquant que ce nom est anglais, qu'il signifie « bâtard » en français et qu'il aura des problèmes avec les organisations du Royaume Uni.

Il précise que la prononciation actuelle est d'ailleurs la même que celle du 11<sup>ème</sup> siècle avec la prononciation du « s » ce qui pourrait révéler le côté très ancien de l'origine de ce nom, ce qu'il justifie par le fait que si ce nom était apparu après le 16<sup>ème</sup> siècle, ce serait « Chez Batard », les « s » ayant disparu à cette époque-là.

En aparté, Roland ELUERD propose qu'une étude sur le nom de tous les lieux dits soit entreprise. Pour revenir au nom de chez Bastard, il précise que les anglais ont quant à eux gardé le « s » et qu'on connaît la date exacte de la disparition du « s », parce que si la conquête de l'Angleterre en 1066 avait eu lieu un siècle plus tard les anglais n'auraient pas castel, par exemple. Tous les « s » auraient disparus en France un siècle avant et il a été inventé l'accent circonflexe pour remplacer la disparition de ce « s ».

Il appuie que « Chez Bastard », c'est très beau.

Francine WILLAUME fait remarquer que si cela peut paraître beau pour un érudit, il n'en est pas forcément de même pour tout le monde.

Roland ELUERD reprend en précisant qu'on n'est même pas sûr de la connotation péjorative de « bastard », qui ne voulait pas uniquement dire né d'une famille, il y avait des arbres bastards (mal faits, pas beaux), des terrains bastards (pas très bien faits)...

Ce qui est sûr par contre c'est que bastard n'est pas anglais, c'est bien français et une réponse sera faite au demandeur en ce sens.

Alors pour Moricaud, ce n'est pas du tout la même chose.

Tout d'abord, Roland ELUERD veut faire remarquer qu'il y a eu un précédent. A St Amant, une rue s'appelait la rue des Cognasses.

Christine VALEAU-LABROUSSE s'interroge sur le sujet traité qui devait être le nom de Moricaud.

Roland ELUERD justifie ses propos par le fait que ce n'est pas la première fois qu'une demande de changement de nom de rue est sollicitée et un nom de rue a déjà une fois été changé en raison de son côté péjoratif : La rue des Cognasses est devenue la rue des Ormeaux.

Et il faut savoir que partout en France où il y avait un mail, il y avait des ormeaux (règle de la 3<sup>ème</sup> république).

Pour revenir à Moricaud, Roland ELUERD cite les dictionnaires : terme familier, personne de couleur brune, nègre, vieilli ... etc... et au jour d'aujourd'hui ce terme est ressenti comme raciste.

Il confirme à Annette BLANDINEAU que quel que soit le dictionnaire, le nom s'écrit de la même façon.

Il signale en outre qu'à cet endroit « Chez Moricaud », on est sur un chemin de randonnée. C'est un des chemins qui pourrait servir de promenade douce de Montmoreau à St Amant.

Jérôme DESBROSSE confirme que c'est un chemin repéré dans le cadre des projets de développement des chemins.

Roland ELUERD précise également que quand on s'arrête au virage de Moricaud, il y a la plus belle vue qu'il connaisse sur Montmoreau.

Jérôme DESBROSSE confirme que c'est effectivement, une des plus belles vues.

Roland ELUERD a donc rencontré les demandeurs qui lui ont proposé le nom d'Impasse du vieux Cormier parce qu'il y a un vieux cormier au bout de la rue, un cormier étant un arbre tout à fait exceptionnel qui a tendance à disparaître. On en voit de moins en moins en France, ils sont tous protégés, il y a même une association qui défend les cormiers, c'est un arbre remarquable.

Jérôme DESBROSSE précise qu'il y a des cormiers dans les bois de Montmoreau, que cet arbre produit des cornes, la corne étant un fruit qui a le goût de poire. C'est une espèce qui est de plus en plus testée en sylviculture.

Selon Roland ELUERD, le nom proposé correspond bien avec le site et s'accorderait bien avec le chemin de randonnée.

Jérôme DESBROSSE s'interroge sur le fait que si le changement de nom est validé par le conseil municipal, cela ne risque-t-il pas d'ouvrir la porte à d'autres demandes du même genre.

Roland ELUERD confirme que suite au recensement qu'il a fait, aucun autre nom ne pourrait se prévaloir de cette problématique.

L'adressage n'ayant pas encore été finalisé, ce changement de nom d'adresse s'intégrera dans l'opération qui est en cours.

Roland ELUERD propose de mettre ce sujet au vote.

Pour le changement du nom d'Impasse de Moricaud en Impasse du vieux Cormier

**Contre : 2 voix**

**Abstentions : 8**

**Pour : 17**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,**

- **Valide cette proposition**
- **Attribue le nom de « Impasse du vieux Cormier » en lieu et place de « Impasse Moricaud »**
- **Charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer quant à la réalisation de cette décision (D2021-10-5)**

Jérôme DESBROSSE demande à ce que ce changement de nom soit argumenté.

Roland ELUERD précise que l'argumentation tient en deux choses : Moricaud a une connotation raciste et que la proposition faite est une proposition acceptable.

#### **14. Box de la Salle de Cinéma**

Monsieur le Maire expose que les Bonimenteurs, qui assurent la programmation du cinéma Le Montmorélien, ont proposé de prendre à leur charge l'installation d'une box dédiée à la salle de cinéma. Cela permettrait de télécharger les films sans perturber le débit de la ligne de la mairie. Cela permettrait également d'équiper le cinéma d'une caisse enregistreuse numérique facilitant le travail de collecte des entrées. Mais le coût de cette caisse, achat et abonnement, resterait à la charge de l'AJM Cinéma.

Cette proposition a comme défaut d'enlever à la mairie la maîtrise de la box et donc de son utilisation pour toutes les réunions organisées au cinéma.

Il a été proposé aux Bonimenteurs que la mairie prenne en charge l'installation et l'abonnement de la box et qu'ils assurent les frais liés à la caisse numérique. Proposition qui a reçu leur accord.

Myriam HUGUET rappelle qu'il y avait deux autres solutions :

- Mettre le VDSL à la place de l'ADSL permettant un débit plus rapide pour le Cinéma
- S'assurer qu'il y ait une ligne téléphonique de disponible si le choix porte sur l'installation d'une seconde box. Et il y aura les frais d'installation d'une nouvelle ligne en plus de la box et de l'abonnement

Elle précise également qu'il va y avoir la fibre dans peu de temps.

Roland ELUERD fait remarquer que malgré la fibre il faudra tout de même une box.

Jérôme DESBROSSE précise qu'avec la fibre on n'aura pas besoin de prendre deux abonnements, qu'un seul suffira parce qu'il y aura assez de débit pour tout fournir.

Roland ELUERD informe le conseil que si on ne prend pas la box ce sont les bonnimenteurs qui vont la prendre.

Jérôme DESBROSSE s'interroge si la volonté des bonnimenteurs est d'avoir une box indépendante

Myriam HUGUET répond que leur souhait est de télécharger les films confortablement et que la solution la plus simpliste serait de prendre un abonnement VDSL à la mairie. Le tarif serait le même, c'est presque immédiat pour changer. Il y aurait juste la démarche à faire.

Jérôme DESBROSSE demande pourquoi on n'essaie pas d'abord le VDSL pour voir si cela convient à tout le monde et si cela ne convient pas on pourrait alors s'orienter sur une box.

Roland ELUERD précise que l'AJM Cinéma ne prendra en charge la caisse enregistreuse que si la mairie prend en charge la box. Il précise que si la mairie n'installe pas une box, il l'installeront eux-mêmes et que la mairie ne pourra pas s'en servir tout en précisant qu'il y a de nombreuses réunions au Cinéma.

Roland ELUERD pense que si l'on veut que le Cinéma fonctionne bien il faut qu'on les aide.

Jérôme DESBROSSE indique qu'une deuxième box permettrait de différencier les deux réseaux et qu'il faut admettre que ce serait le plus simple pour tous, bien que n'étant pas le moins coûteux, mais que d'un point de vue sécurité ce serait peut-être préférable, ce qui permettrait à la mairie d'avoir son propre réseau avec son accès internet et l'AJM Cinéma aurait son propre réseau avec son accès internet.

Roland ELUERD met le sujet au vote ;

La Mairie se charge de la box et de l'abonnement pour l'AJM Cinéma et les bonnimenteurs de la caisse

**Contre : 0**

**Abstentions : 3**

**Pour : 24**

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, accepte de prendre en charge la box du Cinéma.**

## Urbanisme

---

### 15. Attribution d'une aide financière à la rénovation de façades

Il a été déposé une demande de subvention par M. et Mme AUDET pour la réalisation d'une rénovation de façade. Les travaux sont effectués, la facture acquittée.

Le montant total des travaux est de 1 680 € TTC et la participation financière de la commune pourra leur être versée dans le respect des conditions du règlement intérieur.

Sont éligibles les travaux sur des maisons qui se situent dans un périmètre de 500 m du château et de l'église y compris dans les communes historiques avec pour certaines un périmètre réduit.

Il faut également que le bâtiment ait plus de 70 ans.

Hervé LABBÉ précise que les travaux doivent être réalisés par un artisan.

Monsieur le Maire ajoute qu'un délai de 5 ans pour des travaux sur un même bâtiment doit être respecté.

Seules les façades côté route sont concernées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une aide financière de 349,80 € à M. AUDET Dominique pour la réalisation de ses travaux (D2021-10-6).**

## 16. Proposition de périmètre pour l'OPAH-RU et le PIG

Bernard HERBRETEAU expose que la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a mandaté un bureau d'études pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle préalable à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU) et du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Il y avait un périmètre au départ qui était juste autour du château et de l'Eglise de 500 mètres. Une proposition d'extension du périmètre est soumise à l'approbation du conseil municipal c'est-à-dire qu'il est étendu jusqu'à la gare de St Amant, un peu plus loin que Montmoreau.

La question est de savoir si le conseil est d'accord pour étendre ce périmètre pour l'habitat.

Il a d'ores et déjà été recensé les vieilles maisons

Isabelle LACOUR demande si les nouvelles constructions sont concernées.

Bernard HERBRETEAU précise qu'il s'agit d'amélioration de l'habitat et que, par conséquent, les nouvelles constructions ne font pas partie de cette opération. Il s'agit uniquement de la réhabilitation de l'ancien.

Jérôme DESBROSSE interroge sur la légende de la carte présentée (points de différentes couleurs)

Bernard HERBRETEAU informe qu'il s'agit d'une part de maisons vacantes, et d'autre part de maisons insalubres.

Un périmètre a également été projeté à Chalais, à Aubeterre....

Pour le moment il s'agit d'un accord de principe, le vote définitif sera sollicité lorsque que l'étude sera achevée.

Il est précisé que le périmètre ne s'étendra pas au-delà de Montmoreau bourg, s'agissant d'une OPAH-RU et il est possible que ce périmètre soit défini par rapport à des objectifs que l'ANAH souhaite voir inscrit dans la convention.

**Le conseil municipal émet un accord de principe dans le cadre de la poursuite de l'étude.**

## **Vie Associative**

---

### 17. Instauration d'une caution verte en cas de location des salles

Murielle HERAUD rappelle que, lors d'une précédente réunion de conseil municipal, il avait été évoqué la mise en place d'une caution verte pour les locations de salle des fêtes afin de sensibiliser les gens et de les motiver à faire le tri correctement.

La commission Vie associative réfléchit également à un affichage pour sensibiliser les gens aux bonnes pratiques alimentaires qui consistent à ne se servir dans son assiette que ce que l'on consomme afin d'éviter les déchets.

Cette caution est proposé pour un montant de 50 € et serait sous forme d'un chèque à part de celui pour la caution de la location de la salle en elle-même.

Max CARTER indique qu'il ne comprend pas bien la relation entre la caution et le fait que les organisateurs devront repartir avec leurs sacs noirs afin que la commune n'endosse pas la surfacturation des déchets.

Murielle HERRAUD informe qu'il s'agit d'une erreur. Il est proposé une caution et il ne sera pas demandé aux gens de repartir avec leurs déchets. Une vérification sera faite dans le compte-rendu de la commission Vie associative.

Le principe est qu'un chèque de caution verte sera demandé à chaque location et qu'il sera restitué avec vérification du respect du tri.

Ce système sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais la communication à ce sujet est déjà entamée.

Béatrice PIVETEAU demande qui fera cette vérification à chaque location de salle.

Murielle HERRAUD répond qu'il s'agit de la personne qui fait l'état des lieux, à savoir les référents de salles qui ont été mentionnés dans le tableau des tarifs.

Jean-Jacques PUYDOYEUX fait remarquer qu'être référent ne signifie pas faire les états des lieux tant des salles que du tri des déchets. Cela est du ressort des employés municipaux.

Béatrice PIVETEAU convient que le tableau des référents a été voté mais que pour autant, ce n'est pas aux élus de faire le travail

Murielle HERAUD indique les référents de salle doivent être des élus car en cas de soucis il ne peut pas être demandé à un agent de se déplacer la nuit pour par exemple un problème de disjoncteur qui saute.

Béatrice PIVETEAU indique que, bien que référente de la salle des fêtes de St Amant, elle-même seule ne saura pas régler ce genre de problème, et en tout cas pas plus que les gens qui auront loué.

Bernard HERBRETEAU précise que par rapport aux locataires de salle, les élus ont accès au tableau électrique.

Béatrice PIVETEAU indique que c'est là un problème de compétence et qu'elle n'est pas à même de dépanner les gens sur ce genre de problème.

Murielle HERRAUD précise que plusieurs personnes ont été nommées référents mais que par rapport au sujet initial, cela est un autre débat.

Philippe FRETIER demande comment on identifie le respect du tri.

Murielle HERAUD précise que c'est par vérification de ce qui doit être dans les sacs jaunes ou noirs, tout comme on le pratique chacun chez soi et que si le tri n'a pas été fait correctement la commune gardera les 50 €, l'objectif étant de sensibiliser les gens puisqu'on est tous dans le même bateau en fait. Les déchets tout le monde en fait mais à un moment il va falloir qu'on les fasse mieux ou qu'on en fasse moins aussi.

Puis elle met le sujet au vote, à savoir instauration d'une caution verte de 50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Valide l'instauration de cette nouvelle caution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**
- **Fixe le tarif de cette caution verte à 50 € (D2021-10-7)**

## Assainissement

---

### 18. Tarif de la redevance d'assainissement

Philippe MICHELET informe que ce sujet n'a pas été évoqué lors de la dernière commission assainissement.

Le tarif actuel de l'assainissement est de 2 € HT le m3

Il rappelle qu'avec le tarif actuel de l'assainissement à 2 € le budget est sain et cela également sans emprunt.

Il propose le maintien de ce tarif pour 2022.

Il n'y a pas de besoin ni de gros travaux de prévus pour le moment

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Accepte cette proposition**
- **Fixe le tarif de la redevance d'assainissement à 2,00 € Hors Taxes le m3 pour l'année 2022 (D2021-10-8)**

### 19. Cession de 2 parcelles à St Eutrope par la famille BOUMAN

La Famille BOUMAN est propriétaire de deux parcelles à St Eutrope dont la parcelle 314 A 886, enclavée entre le cimetière et la station d'épuration.

La discussion a été ouverte en commission dans le sens où ce terrain pourrait être intéressant pour la station d'épuration parce qu'il touche la station d'épuration, sachant que le terrain avant la lagune appartient à la commune.

Pour le moment il n'y a pas de nécessité mais à partir du moment où il touche la lagune, la question peut se poser.

Il a été demandé à la famille BOUMAN à quel prix elle vendrait ce terrain et on attend une réponse.

Par contre, l'autre terrain est dans St Eutrope, vers le lavoir et le service assainissement n'est pas concerné.

Jérôme DESBROSSE demande si ce terrain touche le lavoir

Il lui est répondu que non.  
En attente de la réponse du prix

Thierry BRUNO indique qu'une tentative d'achat avait été faite par la commune il y a quelques années.

Philippe MICHELET précise que le service assainissement pourrait l'acheter mais qu'il faudrait voir comment d'un point de vue juridique.

**Le Conseil Municipal sera informé des suites de ce dossier au fur et à mesure de son avancée.**

## Questions diverses

---

### 1. Fauchage des accotements

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que le programme de fauchage va être relancé et la commission va établir un cahier des charges pour une réalisation annuelle.

### 2. Croix du Carrefour de la Fleuriste

La commune a reçu les remerciements de Thierry LABROUSSE pour la restauration de la croix au carrefour de chez M. GUERIN et de la fleuriste et il demande s'il serait possible de déplacer le panneau indicateur « Groupe Médical ».

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que ce panneau est bien à la commune et la question qui se pose aujourd'hui est : Que met-on dessus ? On propose d'attendre un peu le temps de voir la dénomination qui sera donnée à la Maison de Santé/Groupe médical. Le panneau devra d'ailleurs être changé car il est en mauvais état.

### 3. Chemin derrière chez Gendron

Le chemin n'est plus dans l'emprise du cadastre et il faudra revoir cela. Cela ne gêne pas le passage des gens.

Philippe MICHELET signale qu'il y a une canalisation d'eau qui pourrait être sous l'emprise du chemin et qu'il est envisagé de la refaire et Jean-Jacques PUYDOYEUX demande à être associé au moment.

### 4. Chemin de randonnée à la Seguinerie

Ce chemin a été ré ouvert et des pieds d'ambrosie ont été signalés. Ce chemin avait été fermé il y a plus de 30 ans. Il a été ré ouvert parce qu'une entreprise a fait passer des câbles pour la station de Bors et l'agriculteur a tout de suite ré ensemencé cet espace. Jean-Jacques PUYDOYEUX se propose d'aller le voir parce que ce chemin de randonnée est intéressant pour la commune.

Philippe MICHELET expose qu'à St Laurent il a refait le cadastre parce qu'il y avait plein de chemins comme cela et qu'il avait entrepris les démarches pour que la commune récupère les chemins que certains s'étaient appropriés.

Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que cela avait été fait également à St Amant

### 5. Travail sur le Développement Durable avec les enfants

Un rendez-vous a été pris avec les écoles à ce titre (actions sur les abeilles, nichoirs, signalétiques, zone verte)

### 6. Travaux de la Gare

La SNCF a démarré les travaux. Ils devraient être finis pour la fin de l'année.



## **7. Travaux sur les attributions de compensation**

Il est précisé qu'il n'y a pas de délibération à prendre mais l'avis des conseils municipaux est requis.

Christine VALEAU LABROUSSE précise que tous les ans la commune de Montmoreau donne 211 000 € à la CDC en contrepartie de compétences transférées, c'est-à-dire le scolaire, une partie de la voirie. Chaque commune verse une Attribution de Compensation tous les ans à la CDC et depuis 3 ans maintenant, il y a eu des demandes d'équité, d'égalité parce que tout le monde ne paie pas la même chose.

Les AC ont donc été reventilées de façon plus équitable, principalement sur le nombre de kilomètres pour la voirie et le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles afin de ramener la participation scolaire au nombre d'enfants. Il sera donc proposé à la Commune une réévaluation à 228 000 € et il est indiqué que, ramené à l'habitant, ce n'est pas énorme quand on fait le ratio de la participation des AC de la commune de Montmoreau à d'autres communes du territoire.

La CDC lors d'un prochain conseil va recueillir l'avis des communes afin de voir s'il est judicieux de réunir la CLECT.

Une explication plus approfondie sera développée lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil Municipal donne son accord de principe pour la modification proposée.

Monsieur le Maire remercie Christine d'avoir esquissé l'explication du volet AC. Il confirme que la commune de Montmoreau n'est pas dans une position inconfortable au niveau de la CDC, que ce soit sur le plan de la maison de santé, de l'achat « le plaisir d'automne » et toute l'amélioration qu'il va y avoir à l'intérieur.

Murielle HERAUD précise qu'au cours d'une réunion de la CDC une explication, très claire, avait été donnée de façon concrète et sous forme de diaporama pour définir et permettre de comprendre les AC.

Jérôme DESBROSSE informe que le skate-park, qui est de compétence communautaire va être rétrocédé à la commune de Montmoreau mais après avoir été remis en état.

## **8. Remerciement pour l'attribution d'une subvention**

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Bassin de la Tude remercie l'ensemble du Conseil Municipal de la subvention accordée.

## **9. Proposition de vente du bâtiment de la Poste à la Commune**

Bernard HERBRETEAU indique qu'il était allé visiter la Poste avec Jean-Michel. Le prix était de 120 ou 140 000 €. Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que c'est un lieu stratégique dans le centre de Montmoreau. Il y a une dizaine de places de stationnement qui sont très utilisées pour les commerçants. Sans avoir d'idée particulière, il demande qu'une réflexion soit ouverte sur l'impact que cela pourrait avoir si un particulier s'en rendait propriétaire au risque de clôturer tout le périmètre.

Bernard HERBRETEAU indique que La Poste souhaite vendre et qu'elle propose à la Mairie d'en devenir locataire sachant que les bureaux de Poste ferment à peu près partout. A noter que France Télécom est locataire d'un bâtiment à l'extrémité et qu'apparemment, il verse un loyer très important à la Poste, alors que durant la visite, La poste a dit aux élus que cela n'en faisait pas partie. Il importe donc de bien réfléchir avant de refuser. Bernard HERBRETEAU précise que la commune a tout de même un droit de préemption. Il indique que la Poste proposait de payer un loyer de 12 000 € annuels mais qu'il y a beaucoup de travaux à faire en intérieur.

## **10. Travaux sur la route du Maine Brun**

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que les travaux sur la route du Maine Brun sont achevés, qu'ils ont coûté 97 000 € d'investissement. La question qui reste posée est : Faut-il envisager une restriction d'accès aux Poids Lourds et aux tracteurs

### **11. Co signature d'une lettre au Président de la République pour le financement des centres de vaccination**

Monsieur le Maire la signera.

### **12. Projet de panneaux photovoltaïques à St Amant de Montmoreau**

Un article est paru dans la presse « La Charente Libre » ce matin, relatif à ce sujet.

Monsieur le Maire a été saisi par plusieurs personnes, soit dans le cadre d'une motion, soit dans le cadre de communications téléphoniques, pour avoir la possibilité de s'exprimer et il est bien certain que le conseil municipal est là pour cela.

Il est donc proposé une réunion publique Mercredi prochain 13 octobre à 19 H à St Laurent de Belzagot, réunion à laquelle participeraient les porteurs de projets, les personnes impactées. Le Conseil Municipal est convié à y assister de façon à ce qu'il puisse se faire une idée et avoir la possibilité de se prononcer.

Il précise que le conseil Municipal n'a aucune voix délibérative, que c'est simplement informatif puisque c'est une commission composée de la Chambre d'Agriculture, l'Etat etc...qui se réunit et qui autorise ou non ce projet.

A ce titre, la CDC n'émettra pas d'avis mais elle envisage d'élaborer un Schéma Directeur des énergies renouvelables.

Le conseil municipal est invité dans son intégralité à être présent et la force publique a été avertie.

### **13. Recrutement d'un adjoint technique**

Isabelle LACOUR demande, s'il est possible de mettre en option dans le cadre du recrutement du futur adjoint technique, la notion de volontariat au titre de pompier.

Elle précise que Montmoreau est la seule commune en Charente qui n'a pas d'employés communaux Pompiers volontaires.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de poser la question aux candidats mais pas l'imposer, il s'agirait d'une discrimination.

### **14. Programme vidéoprotection 2022**

Jean-Jacques PUYDOYEUX propose de relancer la commission pour l'étude du programme vidéoprotection 2022.

*Fin de la séance 23h45*